

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

KDU, KSU, KIU, KUD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce que nous dit la Mesure Unilatérale :

Chapitre 1-4

« Les kilomètres correspondants aux temps de déplacement visés au présent article, dès lors que le distributeur utilise son véhicule personnel, font l'objet d'une indemnité kilométrique selon le barème en vigueur. »

KDU (Kilomètres Dépôt - Unité Géographique) :

Les kilomètres Dépôt-UG (secteur) sont inscrits sur la feuille de route, mais savez-vous comment ils sont calculés ?

Lors des Instances Représentatives du Personnel (Comité Social et Economique), Médiapost évoque :

- le 1er point d'entrée sur le secteur
- le 1er nœud routier
- le 1er point de stationnement

Nous qui sommes distributeurs, nous n'avons pas accès à toutes ces informations lorsque les Responsables de Plateforme nous remettent les plans de ces UG.

Nous ignorons où se situe précisément le point d'entrée de notre Unité Géographique (secteur) sur laquelle nous devons effectuer notre distribution, nous ne savons pas à quoi correspond un nœud routier pour MEDIAPOST, et très souvent l'entreprise ne nous indique pas les points de stationnement sur l'Unité Géographique (Secteur).

Dans certaines régions, la direction a même certifié que les salariés pouvaient avoir communication des points d'entrée sur le secteur, nœud routier et des différents points de stationnement, ainsi que de l'itinéraire calculé par leur logiciel Géonova auprès des managers...

Mais qu'en est-il en réalité ?

À chaque Master (), lors de la remise à jour des temps de distribution et des kilomètres, la direction revoit les kilomètres Dépôt-Unité Géographique et les modifie (fréquemment à la baisse d'ailleurs), sans même en avertir les distributeurs concernés ! Or, ces distances ne devraient pas être diminuées aussi souvent, sauf si le secteur est redécoupé.*

KSU (Kilomètres sur Unité Géographique) :

Ils doivent être indiqués de façon précise sur la feuille de route et correspondre au tracé réel effectué en voiture sur le secteur.

Là encore, nous ne savons pas où commence l'Unité Géographique (secteur) ni même où elle se termine, étant donné que les Responsables de Plateforme et/ou les Chefs d'Equipe ne nous remettent aucun itinéraire précis de distribution. Sur l'annexe au bulletin de salaire, seul le temps enregistré par DISTRIO apparaît et pas les Kilomètres sur Unité Géographique (KSU).



KIU (Kilomètres Inter Unités Géographiques), KUD (Kilomètres Unité Géographique-Dépôt) : deux cas possibles :

- Les secteurs ne sont pas contigus (ou limitrophes) : les kilomètres entre les deux UG sont indiqués sur la FDR. Le temps de déplacement est pris en compte par Distrio.

- Les secteurs sont contigus : les kilomètres entre les deux UG correspondent à zéro !
Néanmoins, fréquemment, le distributeur est dans l'obligation de déplacer sa voiture du secteur qu'il vient de terminer pour se rendre sur le secteur suivant. Dans ce cas, le Distrio enregistre le temps de trajet entre les deux secteurs.

MAIS il n'enregistre pas les kilomètres parcourus !

MEDIAPOST les désigne sous le nom de Retours Plateforme.

Il y a plusieurs cas de figure :

- Lorsque le distributeur a fini sa 1ère feuille de route et qu'il revient au dépôt chercher sa 2ème feuille de route.

- Lorsque le distributeur ne parvient pas à charger dans son véhicule la totalité du volume des documents alors que le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est respecté sur sa feuille de route. Il doit alors revenir au dépôt chercher la deuxième partie des documents qu'il n'a pas pu charger.

- Quand les mises à dispositions (MAD) ne sont pas respectées et que le distributeur doit revenir à la Plateforme chercher un autre secteur.

- À la demande de Médiapost (Brief, EBA etc... et même pour aller à la visite médicale)

Dans toutes ces situations, ces temps de déplacement et ces kilomètres nous sont dus.

Nous devons les réclamer même si le Responsable de Plateforme et/ou le Chef d'Equipe prétendent que non. La Direction Générale ainsi que les Directions Régionales l'ont à plusieurs reprises affirmé dans les Instances Représentatives du Personnel (Comité Social et Economique, Comité Social et Economique-Central).

Tous les Responsables peuvent vérifier ces différents kilomètres dans leurs outils informatiques. Pour nous distributeurs, il est difficile de connaître exactement les distances que nous parcourons pour Médiapost. Il est donc parfaitement normal que nous demandions ou échangions régulièrement avec nos supérieurs hiérarchiques afin d'obtenir notre dû, correspondant aux kilomètres effectués au quotidien pour les besoins de l'entreprise.

Si vous n'avez pas de réponse ou de résultats positifs à vos réclamations auprès de vos Responsables, adressez-vous à SUD, un syndicat qui n'a pas peur d'aller voir la direction pour remonter vos besoins et réclamations.

*) Master : remise à jour des temps de distribution, des kilomètres, du nombre de boîtes aux lettres avec et/ou sans stop pub à l'initiative de l'entreprise au mois de janvier et juin.

Déléguée syndicale centrale : Evelyne Tavernier (méca) : 06 21 43 64 72 (NPHN)	
Conseiller technique de branche : Patrick Prod'Homme : 06.67.22.11.24 (BBN)	
Régine Teinturier : 06 11 99 88 13 (BBN)	Rahim Meghnine : 06 88 28 73 29 (ALCA)
Jacqueline Saillant : 06 24 23 47 49 (CPDL)	Philippe Jeanroy : 06 88 88 22 99 (ALCA)
Sandra Seillier : 06 66 20 66 01 (NPHN)	Patience Kudia : 06 17 87 34 05 (IDF)